

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N° 452

présenté par

M. Vatin, M. Vialay, M. Bouley, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Quentin, Mme Meunier, M. Bourgeaux, M. Hemedinger, M. Perrut, M. Menuel, M. Grelier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive, M. Ravier, M. Bony, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

À la deuxième phrase du neuvième alinéa de l'article L. 721-2 du code de l'éducation, après le mot : « écologique » sont insérés les mots : « , à la santé environnementale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'article 2 du projet de loi climat, afin d'y intégrer un objectif de sensibilisation à la santé environnementale. La modification de l'article L.712-2 du code de l'éducation a pour but de faire de la formation à la santé environnementale et ses enjeux une partie intégrante et non négligeable de l'éducation des enseignants et professeurs du domaine de l'environnement et du développement durable.